

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Avis de vacance d'emplois de directeur ou de directrice
d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : SSAN1823633V

Les emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en application des dispositions des articles 5 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondants au *Journal officiel* :

- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à HERISSON (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Cordeliers », au DONJON (Allier) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Louise de Roquelaure », à MIREPOIX (Ariège) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Delatour », à MERY-SUR-SEINE (Aube) ;
- centre départemental de l'enfance, à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES (Aube) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Jean Loubès », à FANJEAUX (Aude) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Laurence de la pierre », à CONDE-EN-NORMANDIE (Calvados) ;
- centre hospitalier, à CONDAT-EN-FENIERS (Cantal) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Roger Jalenques », à MAURS (Cantal) ;
- centre hospitalier, à MURAT (Cantal) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Mainada », à PIERREFORT (Cantal) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Brun Vergeade et l'Oustalou », à RIOM-ES-MONTAGNES (Cantal) ;
- centre départemental de l'enfance « Leclerc Chauvin », à ANGOULEME (Charente) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les roses d'Argent », à ARGENT-SUR-SAULDRE (Cher) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence les rives de l'Arnon », à LIGNIERES (Cher) ;
- Foyer d'accueil « Boulou-les-Roses », à LIGNEYRAC (Corrèze) ;
- Maison d'enfants à caractère social « L'Institut de Vigne », à SEMUR-EN-AUXOIS (Côte-d'Or) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Péliisson-Fontanier », à BENEVENT-L'ABBAYE (Creuse) ;
- centre départemental de l'enfance et de la famille, à GUERET (Creuse) ;
- centre hospitalier « Dr Eugene JAMOT » à LA-SOUTERRAINE (Creuse) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de la Dronne », à BRANTOME (Dordogne) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Fonfrède », à EYMET (Dordogne) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Ty An Dud Coz », à ROSPORDEN (Finistère) ;
- maison départementale de l'enfance et de la famille, à AUCH (Gers) ;
- centre hospitalier, à MAUVEZIN (Gers) ;
- foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé « Les Thuyas », à MONFERRAN-SAVES (Gers) ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal, à SEMBLANCAU et à LA-MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE, (Indre-et-Loire) ;
- foyer départemental de l'enfance, à LONS-LE-SAUNIER (Jura) ;

- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal « Résidence des Landes », à ROQUEFORT et à LA-BASTIDE-D’ARMAGNAC (Landes) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes à MARLHES et à SAINT-GENEST-MALIFAUZ (Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Triolet », à RIOTORD (Haute-Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées « Vellavi », à SAINT-DIDIER-EN-VELAY (Haute-Loire) ;
- centre hospitalier « Fanny RAMADIER » à SAINT-CHELY-D’APCHER et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Hubert de Flers », au MALZIEU-VILLE (Lozère) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes à VIALAS (Lozère) ;
- maison d’accueil spécialisée « Foyer Monteclair », à ANDELOT-BLANCHEVILLE (Haute-Marne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Ambroise Paré », à COSSE-LE-VIVIEN (Mayenne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les jardins des Laignes », à DONZY (Nièvre) ;
- maison départementale de l’enfance et de la famille, à NEVERS (Nièvre) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les petites promenades », à VARZY (Nièvre) ;
- établissement d’hébergements pour personnes âgées dépendantes intercommunal à Boeschepe et à GODEWAERSVELDE (Nord) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Marguerite de Flandre », à ORCHIES (Nord) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à LA-TOUR-D’AUVERGNE (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Docteur Jean Paul Toucas », à MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Louisiane », à PIONSAT (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Charles Andraud », à SAUXILLANGES (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Au fil de l’eau », à VOLVIC (Puy-de-Dôme) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence Nostra Casa », à SAINT-LAURENT-DE-CERDANS (Pyrénées Orientales) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Séquoia », à ILLZACH-MODENHEIM (Haut-Rhin) ;
- centres hospitaliers, à CLUNY et à TRAMAYES (Saône-et-Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL (Saône et Loire) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Houssaye », à SAINT-JEAN-DU-BOIS (Sarthe) ;
- maison départementale de l’enfance, à NIORT (Deux-Sèvres) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence L’orée des Bois », à OIRON (Deux-Sèvres) ;
- foyer départemental enfance famille, à ALBI (Tarn) ;
- établissement public départemental d’accueil pour adultes handicapés « Gilbert Ballet » (EPDAAH) à AMBAZAC, et foyer d’accueil pour adultes handicapés à NEUVIC-ENTIER (Haute-Vienne) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendante, à ANCY-LE-FRANC et à RAVIÈRES (Yonne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence de la vallée de l’Ouanne », à CHARNY (Yonne) ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à l’ISLE-SUR-SEREIN, à THIZY et à NOYERS-SUR-SEREIN (Yonne) ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Mignottes », à MIGENNES (Yonne) ;
- foyer départemental de l’enfance Nord Est, à SAINTE-SUZANNE (La Réunion).

En application de l’article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendus par les directeurs généraux des agences régionales de santé ou directeurs en charge de la cohésion sociale territorialement compétents, après consultation des présidents des assemblées délibérantes, et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 30 septembre 2018, au Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, bureau de gestion des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 21 B, rue Leblanc, « Immeuble Le-Ponant », 75015 Paris.